

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale du samedi 18 mai 2019 à 9h30 au "89", amphithéâtre du Conseil Départemental de l'Yonne 16 boulevard de la Marne, à Auxerre

Chers adhérents, Chers amis,

Cette nouvelle Assemblée Générale, organisée en région avec l'appui de la délégation de l'Yonne sera l'occasion de faire le bilan des actions de 2018 et de vous présenter les projets de 2019.

Votre présence est un soutien pour les équipes bénévoles.

Je me réjouis de vous rencontrer et vous adresse mes plus chaleureuses salutations.

Gilles AGLAVE, président



ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 8 des statuts, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- 1 - Rapport moral sur l'exercice 2018
- 2 - Rapport financier sur l'exercice 2018
- 3 - Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 4 - Barème des adhésions et abonnements pour 2020
- 5 - Budget 2019
- 6 - Résultats des élections au Conseil d'administration

VOTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES

- Résolution n°1** Approbation du rapport moral 2018
- Résolution n°2** Approbation des comptes annuels 2018
- 2A** - Rapport financier
 - 2B** - Comptes (bilan, compte de résultat)
 - 2C** - Affectation du résultat au poste "fonds de réserve"
- Résolution n°3** Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet Auditor Conseil 71 rue Réaumur à Paris 2ème, pour 6 ans
- Résolution n°4** Adhésions et abonnements pour 2020 : reconduction des tarifs en vigueur
- Résolution n°5** Approbation du budget 2019
- Résolution n°6** Approbation du mandat des administrateurs élus

↳ Vous trouverez pages suivantes les modalités de vote

*Pour faciliter l'organisation de l'Assemblée Générale et assister aux événements complémentaires, découvrez le programme complet sur le site de Maisons Paysannes de France et **inscrivez-vous au plus tôt en ligne** auprès de MPF Yonne.*

Pour tout renseignement : 03 86 44 25 23 - hm.delorme@maisons-paysannes-yonne.org

MODALITÉS DE VOTE ET POUVOIR

Pour voter et pour participer à l'Assemblée Générale

il faut être à jour de la cotisation 2019

ATTENTION ! Lisez bien les **deux modes de scrutins différents** pour l'élection des administrateurs et pour le vote des résolutions de l'AG.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les élections au conseil d'administration se font soit sur le site internet, soit par correspondance. Même si vous venez à l'AG, vous devez voter au préalable pour l'élection des administrateurs, par correspondance ou en ligne et ce **AVANT LE 11 MAI**.

- ✓ Si vous votez par correspondance, mettez le bulletin de vote dans une enveloppe vierge (non fournie) sans aucune mention apparente, puis mettez celle-ci dans une enveloppe d'expédition affranchie au tarif en vigueur et adressez-la à : Maisons paysannes de France, 8 passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris.
- ✓ N'oubliez pas d'inscrire également sur cette dernière votre numéro d'adhérent et vos nom et prénom(s).

VOTE DES RESOLUTIONS

Si vous assistez à l'AG

vous voterez sur place, n'envoyez donc pas de pouvoir.

Si vous n'assistez pas à l'AG

- ✓ Envoyez votre pouvoir soit par mail à auxerre-mai2019@maisons-paysannes.org ou par voie postale dans l'enveloppe d'expédition adressée à Maisons paysannes de France (8 passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris) comprenant déjà votre enveloppe de vote aux élections des administrateurs.
- ✓ Vous devez indiquer à quel adhérent vous donnez votre pouvoir (assurez-vous qu'il sera présent à l'Assemblée Générale).

IMPORTANT : n'oubliez pas d'indiquer vos Noms, Prénoms et n° adhérent

Merci d'affranchir



POUR LES COUPLES : chaque membre dispose d'un pouvoir et d'un bulletin de vote

Adhérent 1

BULLETIN DE VOTE

Elections au Conseil d'administration de Maisons paysannes de France

Mandature 2019 – 2023

Liste des candidats

7 postes à pourvoir, portant le nombre d'Administrateurs à 18

Cochez la case en face des noms des candidats choisis

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Gilles Alglave (sortant) | <input type="checkbox"/> Anthony Koenig |
| <input type="checkbox"/> Denise Baccara (sortante) | <input type="checkbox"/> Sylvie Nicoulaud (cooptée) |
| <input type="checkbox"/> Bernard Duhem (sortant) | <input type="checkbox"/> Laurence Touboul (cooptée) |
| <input type="checkbox"/> Gilbert Gautier | |

Mettez ce bulletin de vote dans une enveloppe vierge sans aucune mention apparente puis dans une enveloppe adressée à MPF (voir modalités ci-avant)

ou bien votez en ligne sur le site



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

POUVOIR POUR LE VOTE DES RÉOLUTIONS À RETOURNER AVANT LE 11 MAI

par voie postale ou bien par mail à auxerre-mai2019@maisons-paysannes.org

Je soussigné(e) _____ N° d'adhérent (*) _____
membre de Maisons Paysannes de France, à jour de ma cotisation 2019, donne pouvoir
à **Mme, M. (**)** _____
pour voter les résolutions en mon nom, au cours de l'Assemblée Générale.

Fait à _____ le _____ 2019

Pour un envoi postal seulement : Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

* Le N° d'adhérent est indispensable, vous le retrouvez sur le mail de convocation

** Tout pouvoir non attribué est considéré comme NUL

Adhérent 2 (si adhésion couple)

BULLETIN DE VOTE

Elections au Conseil d'administration de Maisons paysannes de France

Mandature 2019 – 2023

Liste des candidats

7 postes à pourvoir, portant le nombre d'Administrateurs à 18

Cochez la case en face des noms des candidats choisis

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Gilles Alglave (sortant) | <input type="checkbox"/> Anthony Koenig |
| <input type="checkbox"/> Denise Baccara (sortante) | <input type="checkbox"/> Sylvie Nicoulaud (cooptée) |
| <input type="checkbox"/> Bernard Duhem (sortant) | <input type="checkbox"/> Laurence Touboul (cooptée) |
| <input type="checkbox"/> Gilbert Gautier | |

Mettez ce bulletin de vote dans une enveloppe vierge sans aucune mention apparente puis dans une enveloppe adressée à MPF (voir modalités ci-avant)

ou bien votez en ligne sur le site



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

POUVOIR POUR LE VOTE DES RÉOLUTIONS À RETOURNER AVANT LE 11 MAI

par voie postale ou bien par mail à auxerre-mai2019@maisons-paysannes.org

Je soussigné(e) _____ N° d'adhérent (*) _____
membre de Maisons Paysannes de France, à jour de ma cotisation 2019, donne pouvoir
à Mme, M. (**) _____
pour voter les résolutions en mon nom, au cours de l'Assemblée Générale.

Fait à _____ le _____ 2019

Pour un envoi postal seulement : Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

* Le N° d'adhérent est indispensable, vous le retrouvez sur le mail de convocation

** Tout pouvoir non attribué est considéré comme NUL